2e. ANNÉE, No. 20. MANITOBA. SAMEDI, 7 DÉCEMBRE, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, à l'etage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

# LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " ...... 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 7 DÉCEMBRE, 1872. Redigé par un Comité de Collaborateurs.


A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

*MARCHANDISES SECHES de toute sortes,*
*HABILLEMENTS FAITS,*
*DRAPS DE MANUFACTURE*
*CANADIENNES et ANGLAISES,*
*CHAUSSURES.*
*FERRONNERIES et*
*QUINCAILLERIES,*
*OUTILS de CHARPENTIERS.*
*POELES et USTENSILES,*
*VAISSELLE,*
*MARCHANDISES de FANTAISIE,*
*FOURCHES a FOIN et a FUMIER,*
*PELLES ET BECHES,*
*GRATTES ET RATEAUX,*
*EPICERIES DE CHOIX,*
*VINS ET LIQUEURS,*
*BIERE ET PORTER en bouteille,*
*CIGARES,*
*FARINE ET PROVISIONS,*

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

*FOURRURES ACHETEES ET VENDUS*

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

Wm. Chambers

WINNIPEG.

*ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.*

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules. Agrès de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

FORT GARRY.

*DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.*

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le département ci-dessus au

Magasin de la Compagnie DE LA BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

*ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE*

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.

J.&G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

*Faucheuses et Moissonneuses*
COMBINEES,
*Faucheuses simples,*
*Moulins à battre,*
*Rateaux,*
*Charreues,*
*Herses,*
*Cultivateurs,*
*Charrues à casser la terre,*
*Moulins à Beurre,*
*Fourches de toutes variétés.*

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario

Ils ont aussi reçu un assortiment les plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

*GRAINES DE JARDINS,*

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-e. Marchands à Commission.

*A LOUER.*

Une MAISON de 30 pieds sur 25, sur le cote ouest de la Rivière Rouge, à un mille et quart au sud de la rivière Assiniboine. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

*ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.*

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Arpentage des Terres DANS MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
*Insp. des Arpentages*

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-e.

ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-a-e


## VARIETES,

### Un ouragan a St. Fidele P. Q.

Le 9 novembre un terrible ouragan a passé sur la paroisse de St. Fidèle. Au milieu de ces montagnes où l'atmosphère est sujet à de si fréquentes et si violentes perturbations on n'avait jamais rien vu de pareil, disent les vieillards. Le vent descendait des hauteurs et se précipitait vers la mer avec une telle furie qu'il semblait devoir tout emporter. La tourmente a duré de minuit à 5 heures du matin. Sous l'action de ces bourasques répétées, les maisons s'agitaient comme des feuilles légères sur leurs flexibles rameaux.

Il est impossible de dire quelles scènes d'épouvante ont eu lieu de tous côtes ; on s'attendait, à chaque instant, à être écrasés sous les decombres des maisons abandonnées sans abri au souffle glacé de ce vent impétueux auquel on n'aurait pu résister pour suivre une direction quelconque.

Plusieurs granges ont été enfoncées ; d'autres ont été entièrement découvertes. Les toits de trois maisons heureusement inhabitees, jonchent le chemin.

Tous les châssis du côté nord et la portail de l'Église ont été réduits en poussière ; l'intérieur de l'Eglise a aussi été gravement endommagé, l'autel quasi renversé, les bancs tout bouleversés et brisés pour un bon nombre, les tuyaux des poêles abattus, etc., etc. C'est un désastre d'autant plus lamentable qu'il suit un autre désastre, celui dont la même paroisse a été victime, par suite du manque absolu de récolte l'année dernière.

La nouvelle Eglise de St. Fidèle venait d'être achevée. En dépit des circonstances les plus malheureuses ses généreux habitants avaient réussi à élever à Dieu, dans le cours d'un an, ce que l'on peut appeler relativement un beau temple. L'épreuve qu'ils viennent de subir leur est d'autant plus dure qu'ils avaient épuisé, pour arriver au résultat obtenu, tout ce que leur bonne volonté ou plutot l'héroïsme de leur charité avait pu réaliser. Ils se trouvent donc pour ainsi dire, à bout de ressources, en face du malheur qui les frappe.

⁂

MOYEN DE TRANQUILISER LES ENFANTS.—Un cultivateur qui avait passé nombre de nuits sans dormir, s'est immortalisé par la découverte d'une méthode pour appaiser les enfants qui pleurent. Voici comment il faut procéder :—Aussitôt que le braillard s'éveille, asseyez-le, soutenu par un oreiller, s'il ne peut se tenir seul, puis frottez lui les doigts avec de la mélasse ; mettez-lui alors dans les mains une douzaine de plumes. Le bébe s'occupera aussitôt à enlever les plumes d'une main dans l'autre, jusqu'à ce qu'il s'endorme. S'il se réveille encore, encore de la mélasse et des plumes, et au lieu de ses cris déchirants, vous aurez le silence et la paix et chez l'enfant un plaisir indicible.

Nous recommendons ce remède aux mères de familles, surtout à celles qui emportent leurs bebés avec elles à l'Eglise.—*Try it.*

⁂

UNE FOURCHETTE.—La scène se passe à Strasbourg :

Un officier prussien vient demander à déjeuner dans un hôtel. On le sert. L'officier dégaine son sabre et pose la lame nue à côté de son assiette. Le garçon, voyant cela, court à l'écurie, et en rapporte une fourche au fer, qu'il repose à côté du sabre sur la nappe.

Etonnement et interpellation de l'officier prussien.

"Dame, mon officier, répond le jeune homme, vous avez un tel couteau que j'ai cru devoir mettre à côté une fourchette du même calibre !"

⁂

### DECALOGUE DE L'EPOUSE.

1. Femme, à six heures tu te lèveras,
Et tu prieras Dieu convenablement.
2. Nette et bien propre tu te changeras,
Et tu feras à déjeuner vitement.
3. Ta maisonnée et toi déjeuneras,
A sept heures invariablement.
4. Tous les jours, ta soupe au feu tu mettras,
Sur les huit heures invariablement.
5. Le soir au besoin tu boulangeras,
Et pèleras tes patates mêmement.
6. Tous les autre repas tu règleras,
Et observeras volontairement.
7. Couture et autre ouvrage tu feras,
Sans aller ailleur payer chèrement.
8. A ta maison travailleras,
Et mettras de l'ordre pareillement.
9. Tes enfants avec toi tu garderas,
Et les élèveras chrétiennement.
10. Tous ces préceptes tu accompliras,
Et iras au ciel bien certainement.

### LES SEPT COMMENDEMENTS DE L'EPOUX.

1. Sur les cinq heures tu te lèveras,
Et rechaufferas ta maison vitement.
2. Seul, à genoux tu te prosterneras,
Et adoreras Dieu dévotement.
3. Ton corps bien repu tu travailleras,
Et feras tous les travaux promptement.
4. *Vieille Routine* tu repousseras,
Et suivras le *journal* décidement.
5. Tes garçons et filles tu instruiras,
Et apprendras à vivre saintement.
6. Toute liqueur forte repudiras,
Et boiras de l'eau pure seulement.
7. Ces commandements tu observeras,
Et t'en repentiras aucunement.

FERJUS ST. GEORGE.

—On lit dans le Messager Franco-Americain :

Samedi soir, il s'est passé dans le quatrième ward un drame sanguinaire dans des circonstances terriblement émouvantes.

Au coin de Roosevelt et Water-street on devait arborer une bannière portant les noms des candidats O'Brien et Coman. Une grande foule de curieux etait ressemblée. Des discours devaient y être entendus, et le peuple qui, dans tous les pays du monde, adore tout ce qui ressemble à une solennité surtout lorsqu'il s'agit de démonstrations politiques, le peuple, disons-nous, n'avait pas manque de s'y porter en très grand nombre.

C'etait une véritable fête, la bonne humeur régnait partout, les salons aux alentours régorgeaient de consommateurs et le whiskey ne contribuait pas peu à répandre cette gaité excessive qu'on lisait sur tous les visages. La scène change bientôt de face. Soudain le bruit court que la bannière d'O'Brien est dans la boue, au milieu de la rue.

Les esprit s'excitent, s'échauffent, chacun commente le fait à sa manière, on se porte en masse du côté où la bannière était étalee, la nouvelle était vraie. Aussitôt des jeunes gens montent le long des parapets, grimpent sur les toits, et la bannière est bientôt hissée. On la contemple avec plaisir lorsque, des détonations se font entendre.

Les jeunes gens qui avaient en la hardiesse de s'aventurer sur les toits étaient les victimes.

Il s'en est suivi un combat dans la rue où une personne a été tuée et plusieurs autres blessées. La police qui est accourue sur les lieux n'a pu opérer aucune arrestation, tant la foule était compacte ; elle a seulement veillé aux blessés qui ont été

transportés les uns à l'hôpital, les autres dans leurs maisons respectives.

Un prêtre catholique qui portait des secours aux blessés a été victime de son zèle. Au moment de l'échauffourée, renversé par le mouvement de la foule tumultueuse, il est allé se heurter contre les roues d'une voiture.

Son état est grave.

LE METIS.
SAMEDI, 7 DECEMBRE, 1872.

### S. E. Le Lieutenant-Gouverneur Morris.

Nous apprenons, et nos lecteurs apprendront aussi avec plaisir l'elevation de S. E. l'Hon Morris au poste de Lieutenant-Gouverneur de Manitoba.

Cette nomination, dont nous avons dit un mot samedi dernier, s'annonce sous les plus heureux auspices, puisqu'elle nous arrive avec la nouvelle du réglement heureux de la question des Terres.

La modération de caractère, l'expérience politique, la fermeté et l'esprit qui distinguent l'Hon. M. Morris, à part de hautes capacites intellectuelles, le rendent, croyons nous, émminemment propre au rôle difficile qu'il s'est laissé imposer.

### La Question des Terres est reglee.

Nous apprenons de source authentique que ce que nous disions dans notre dernier numero est aujourd'hui un fait accompli; la question des terres et tout ce qui s'y rattache est réglée. Notre autorite en ceci est celle-là même de Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur Morris.

Le tirage des lots de reserve doit se faire incessamment sous la surveillance du Lieutenant-Gouverneur et du Col. Dennis, en même temps qu'il va se prendre des mesures pour régler, à la satisfaction des intéresses, les droits de Commune et les privilèges de foin, tels que mentionnés dans l'Acte de Manitoba.

Nous sommes également informés par l'autorite que la Couronne, aussitôt les arpentages terminés, accordera des Lettres Patentes aux propriétaires de terres tenant leurs titres de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans cette partie du pays où se trouvaient éteints les droits des sauvages avant l'incorporation du territoire au Canada. On sait que ces arpentages achèvent en ce moment.

Quant aux personnes occupant des terres dans les parties de la Province encore sujettes aux droits des sauvages, le gouvernement du Canada confirmera leur occupation sans rien exiger d'eux.

Les anciens colons non-métis vont être mis sur le même pied que ces derniers et vont recevoir, ainsi que leurs enfants, un octroi de terres lequel devra être ratifié par la Parlement de la Puissance. On sait que cet octroi fut demandé l'an dernier par toute la Chambre d'Assemblée de Manitoba dans une pétition au gouvernement fédéral.

Ces nouvelles, qui émanent toutes de source officielle, vont être accueillies avec joie, nous l'espérons, par toute la population du pays. Les choses, à cet égard, ont mis du temps à se régler, mais enfin les arrangements faits à Ottawa, et dont l'Acte de Manitoba n'est que l'expression légale et constitutionnelle, commencent à s'exécuter. Felicitons nous de voir enfin l'horizon s'éclaircir, et reconnaissons les efforts de qui de droit dans cet heureux changement de notre situation.

### Pembina, premier terminus du Pacifique Canadien.

Une excellente revue commerciale publiée à Montréal, *Le Négociant Canadien*, étudie dans ses dernières livraisons la question du chemin de fer Pacifique canadien. Nous fesons aujourd'hui un extrait de son article du 21 Novembre dernier que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs. Non pas que toutes les données de l'auteur sur la condition geographique du Nord-Ouest soient exactes, mais son idé fondamentale est pleine de vérité et de sens commun. Avec plus de connaissances exactes sur notre pays, le redacteur du *Négociant* loin d'affaiblir sa thèse, l'eût au contraire fortifiée de beaucoup et rendue presque évidente.

Ainsi, par exemple, il est un fait nié ici par personne, c'est que la construction de cette partie du Pacifique Canadien entre le Lac Supérieur et la vallee de la Rivière Rouge sera des plus difficiles. Très peu ou point de colonisation possible, un climat glacial, une vaste zône non-interrompue de cours d'eau et de rochers granitiques, telle est cette région decrite par Mgr. Taché dans son ouvrage sur le Nord Ouest.

Ce grand chainon du chemin de fer Pacifique Canadien sera donc certainement le dernier construit, s'il l'est jamais. En supposant même qu'il le soit au plus tôt, l'entretien de la ligne, les frais de roulage et l'incertitude du transport seront tels, qu'à moins d'une subvention énorme du gouvernement, il sera impossible au cultivateur et au négociant de payer les prix demandés pour l'expédition ou l'importation de leurs articles.

Nous payons aujourd'hui de 4 à 4½ cents la livre le fret de toute marchandise ordinaire expédiée de Montreal ou Toronto à Fort Garry. La moyenne de temps pris pour effectuer ce transport est de cinq à six semaines, et le colis se transborde sept ou huit fois sur le parcours le plus direct. Parti de Montreal il passe par Collingwood ou Sarnia, debarque à Duluth, est acheminé par voie ferree jusqu'au terminus du *Northern Pacific* sur la Rivière Rouge, est remis à bord des bateaux de cette dernière riviere et commence une navigation longue, chanceuse et des plus precaires, jusqu'à ce qu'enfin il arrive au Fort Garry. Passe-t-il par Detroit, Chicago ou Milwaukie et St. Paul, le trajet est alors plus considerable, sinon plus cher.

Et cependant quelque coûteux que soit aujourd'hui ce tarif, quelque long que soit le trajet, quelleque soit la duree du transport, ce n'est rien en comparaison de ce qui existait il y a deux ans.

Or, supposons maintenant le Northern Pacific construit jusqu'à Pembina, et il le sera en 1873; supposons en outre que le Pacifique Canadien vienne là, faire sa première soudure avec les reseaux americains, suivant la lumineuse idee du *Négociant*: non-seulement le Nord-Ouest, notre Nord Ouest à nous. se trouve à faire un pas immense, mais la construction du Pacifique Canadien lui même devient chose facile et toute naturelle. D'entreprise politique, le projet devient une belle et bonne affaire commerciale. En effet, dès la première annee de son ouverture dans Manitoba, ce chemin commence à réaliser de gros benefices. Bien plus, à mesure qu'il avance, il devient lui même l'instrument le plus puissant de la colonisation et du progrès dans le pays qu'il parcourt, et ce n'est plus une solitude qu'il traverse, mais des provinces qu'il fonde. Car, ne l'oublions pas, c'est par la voie des Etats-Unis, c'est par Duluth ou St. Paul que nous arrive ici l'immigration comme la marchandise. C'est pénible à avouer sans doute pour notre patriotisme et la route Dawson, mais c'est la pure verite.

L'idée du *Négociant* est donc non-seulement juste et vraie en théorie, mais elle l'est tout autant dans la pratique.

D'ailleurs, ce n'est pas autrement que nous envisageons ici cette question qui touche à la partie la plus vitale de la prospérite de tout l'occident de la Confédération anglaise de l'Amerique du Nord. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter la liste des bills réservés à chaque session pour l'approbation d'Ottawa, et l'on y verra nombre de chartes demandees et obtenues pour la construction de chemins de fer dans la Province ayant tous Pembina pour point de départ.

— Horace Greeley, ci-devant candidat à la Présidence des Etats-Unis, et propriétaire rédacteur de la *Tribune* de New York, vient de mourir fou, à New-York.

### Le Juge-en-Chef.

Qui sera juge en-chef? Sera-t-il de Québec, Ontario, du N. Brunswick ou de la N. Ecosse, ou même de Manitoba où les avocats foisonnent?

S. E. le Lieutenant-Gouverneur Morris étant d'Ontario, il est juste que le juge en chef vienne maintenant de Québec ou du N. Brunswick, car la N. Ecosse nous a donné le regretté M. Archibald.

Nous maintenons notre droit que le nouveau juge en-chef doit être de la Province de Quebec.

### Le Double Mandat.

La Législature de Québec vient d'abolir le double mandat. Ce fait est de la plus haute importance. Depuis l'avènement de la Confédération, cette question du double mandat, a eté le sujet de fortes discussions, et dans la Chambres des Communes, et dans les Législatures Locales. L'année dernière la Legislature d'Ontario, par une forte majorité, se déclara opposée à la double representation. Québec vient de suivre l'exemple. Il n'y a nul doute que les petites Provinces seront tôt ou tard appelées à se prononcer sur cette question et il est probable alors qu'on en viendra à la même décision que dans les autres Provinces. D'ailleurs, la Chambre des Communes elle même tranchera la question du moment que les fortes influences locales se seront fait sentir pour en arriver à ce résultat.

### Visite des Ecoles.

M Jos. Dubuc, M.P P., notre actif Surintendant des ecoles catholiques, après une visite aux ecoles des paroisses sur la riviere Assiniboine et au Lac Manitoba, est reparti de nouveau mercredi dernier pour visiter les ecoles situees au haut de la Rivière Rouge, dans les paroisses de St. Vital, St. Norbert et Ste. Agathe. Il sera probablement de retour aujourd'hui.

### La route du Chemin de Fer du Pacifique.

Après avoir supposé l'établissement d'un traite de parfaite reciprocite commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, le *Négociant Canadien* continue en ces termes:

Quels moyens faudra-t-il adopter pour assurer une liaison avec l'Ocean Pacifique à la Colombie Britannique et pour reduire les frais de transport depuis le Pacifique, les vallees de la Saskatchewan, de la Rivière Rouge, du Lac Winnipeg, etc?

Par la route projetee, la distance de Montreal à New-Westminster, sur le Pacifique, *via* Pembrooke et l'Ottawa, au Nord du Lac Nipissing, au nord du Lac Superieur et touchant l'extremité-sud du Lac Seul et à Fort Garry, est en chiffres rond de 2,600 milles. Le coût de la construction est evalue à cent millions de dollars. Ce chemin terminé, nous aurions une voie ferrée sans interruption entre Montreal et l'Ocean Pacifique, en passant sur le territoire britannique. Elle n'aurait aucune liaison avec les chemins de fer americains au sud du Lac Supérieur, ni avec ceux du sud-ouest. En le plaçant au nord du Lac Supérieur, il passerait à travers un pays inhabite, et à 400 milles de Duluth. Admettant que la distance de Montreal à Fort Garry par cette voie, soit de 1,200 milles, le coût du transport d'un minot de grain au bas prix de 1½c. la tonne par mille, serait de 55 cts. En prenant un point plus à l'Ouest, sur la Saskatchewan, à 1,600 milles de Montreal, le coût du transport serait de 72 cts. par minot.

A ce taux de fret que tous ceux qui savent quelque chose du transport par chemin de fer connaissent ne pouvoir être moindre, il n'y a pas d'avantage pour les cultivateurs à s'établir sur ces terres lointaines bien qu'elles soient très fertiles.

C'est parceque nous croyons que l'on peut obtenir des moyens de transport plus économiques du surplus de la production de ces lointains pays, que nous avons pensé devoir faire connaitre au public toute notre pensée.

M. McAlpine et d'autres ingénieurs ont calculé que le fret peut être transporté sur les lacs dans des navires à voile de 400 tonnes à raisons de deux dixièmes de cent la tonne par mille, et dans des bateaux à vapeur à raison de trois dixièmes.

Supposons que l'on abandonne pour le moment l'idée de construire le chemin de fer projete du Pacifique au nord du Lac Supérieur et de la Baie Georgienne est de plus de 650 milles. Si un propulseur de 1,500 tonnes, qui peut prendre une cargaisons de 60,000 minots de grain, chargeant à Duluth ou à Chicago pouvait se rendre jusqu'à un bon hevre de la Baie Georgienne, disons à la Rivière Française, où se decharge le Lac Nipissing, et si à ce point des élévateurs suffisants étaient construits et si cet endroit était relié par chemin de fer avec Montréal et Quebec, les frais de transport ne seraient-ils point reduits à leur *minimum*?

La distance du Fort-Garry à Duluth est de 350 milles. Au taux de fret mentionné plus haut, un minot de grain pourrait être transporté à cette distance pour 12 cts., de Duluth à la Rivière Française par bateaux à vapeur pour 4 cts., et de ce dernier endroit à Montréal par chemin de fer pour 12 cts, attendu que ces deux points ne sont éloignés que de 340 milles. Donc le coût du transport d'un minot de grain de Fort Garry à Montreal ne serait par cette voie que de 28 cts. contre 55 par le chemin de fer projete au nord du Lac Supérieur.

Voici donc ce qu'il faudrait faire si l'idee d'utiliser les moyens naturels de la navigation etait adoptee: Un chemin de fer entre Québec et Montreal sur la rive nord est maintenant en voie de construction par une compagnie particulière, aidee d'un octroi de terres publiques. Une autre compagnie a aussi obtenu une concession de terres publiques pour construire un chemin de fer depuis Montreal jusqu'à Pembrooke, sur l'Ottawa. De Pembrooke il faudrait pousser sans retard le chemin jusqu'au Sault Ste. Marie, avec un embranchement à l'endroit le plus convenable pour se relier aux propulseurs de la Baie Georgienne.

Au Sault Ste. Marie, il devrait être construit un pont international pour etablir la liaison avec les chemins de fer du Michigan, du Wisconsin, du Minnesota, du sud du Lac Supérieur. Une partie de cette voie ferrée est déjà construite, et le tout le serait immédiatement par ces Etats si la politique suggeree était adoptee.

Ces chemins se relient maintenant à Duluth et Duluth est relié à Pembina, à 65 milles de Fort-Garry

Voyons quel serait le resultat, si l'on suivait cette route pour atteindre Fort-Garry.

En suivant le chemin projeté au nord du Lac Superieur et du Lac Nipissing, le point où il divergerait de la ligne gagnant le Sault Ste. Marie, au Fort-Garry, serait à une distance de 1,000 milles, tandis qu'il y aurait 200 milles entre ce point et le Sault Ste. Marie.

Le chemin de 90 milles de Fort-Garry à Pembina devrait être construit sans retard; en sorte que la longueur de chemin de fer à construire pour atteindre Fort Garry par la route du Sault Ste. Marie serait de 290 milles contre 1,000 milles par la route projetee, ce qui entrainerait dans sa construction une épargne de quarante millions de dollars, en outre de celle des frais d'exploitation dans un pays où il existe à peine un et sous un climat 400 milles au nord de Duluth.

Voilà pourquoi nous croyons que l'endroit d'où notre chemin de fer du Pacifique devrait partir est Pembina.

Qu'on se mette de suite à l'œuvre et continuons la route depuis Fort-Garry jusqu'à la Colombie sur le territoire britannique en suivant le tracé qui sera jugé le plus avantageux.

Une détermination de changer du nord au sud du Lac Supérieur le chemin de fer projete du Pacifique assurerait la construction immédiate de cet anneau du Sault Ste. Marie qui en ferait partie sur le territoire américain, et pendant que par cette voie la distance entre Duluth et Montreal ou Québec serait de 500 milles moins longue, elle serait aussi de beaucoup la plus courte pour New-York, Boston, Portland, etc. Elle serait aussi la plus convenable pour le transport des passagers, du fret de prix et des malles entre la Colombie Britannique, la Chine, le Japon et l'Angleterre. En même temps, sa combinaison avec la navigation lui donnerait la supériorité pour le transport du fret pesant.

De cette manière le pays épargnerait un capital énorme tout en donnant pleine satisfaction aux habitants de la Colombie, suivant l'entente du Canada avec eux.

### Reserves des Metis.

Une annonce publiee dans les journaux, avertit les personnes qui sont etablis dans les Townships reservés aux Metis, de venir immédiatement faire entrer leur nom au bureau des Terres. Ainsi, il est important que tous ceux qui possèdent des terres dans ces Townships fassent inscrire leur réclamation afin d'être proteges lors du partage des reserves. Il sera necessaire, pour ceux qui pourront le constater, de donner le numero de la section ou du lot sur lequel on se sera etabli, sans quoi il sera impossible de prendre note de l'etablissement.

Le privilége d'enregistrement n'est accordé qu'à ceux qui se sont etablis sur ces terres, avant que le choix en ait été fait par le Lieutenant-Gouverneur. Tous ceux qui se seraient etablis depuis cette date n'ont aucun droit.

### Agent d'Immigration.

Nous publions ailleurs quelques remarques au sujet de l'immigration. Ces remarques nous fournissent l'occasion de demander au Gouvernement Federal s'il n'a pas l'intention de nommer un nouvel Agent d'Immigration pour la Province de Manitoba. Depuis que M. J. A. N. Provencher a ete nommé agent en Europe, la position qu'il occupait ici est restee vacante et nous ne sachions pas qu'il ait encore ete question de lui nommer un remplaçant. Il nous semble pourtant que le Gouvernement Canadien doit avoir un bien grand intérêt à peupler le Nord-Ouest, et surtout, à peupler ses vastes regions avec une population choisie et industrieuse. Or ce n'est qu'en etablissant un systeme d'agence bien organisé qu'on arrivera à ce resultat. Nous espérons donc que cette question importante sera bientôt prise en consideration et que dès cet hiver nous aurons un agent actif, intelligent et capable de remplir cette charge d'une manière efficace et avantageuse pour le pays.

### Winnipeg.

On recommence à agiter la question d'incorporer notre petite ville capitale. Il sera présenté un Acte à cet effet à la prochaine session de la Legislature Locale. Nous espérons que rien ne sera oublié, pour donner à la nouvelle municipalité tous les pouvoirs necessaires, pour permettre de pousser l'execution de toutes les améliorations urgentes, afin de donner à notre ville tout le comfort et l'elégance des grandes villes canadiennes Il n'y a pas à se le dissimuler, Winnipeg est appelée à devenir une des grande cites de la Confederation Canadienne.

### Arrivee de l'Hon. Juge McKeagney.

Nous apprenons avec plaisir l'arrivee au milieu de nous, de l'Hon. Juge McKeagney avec sa famille, par la diligence d'hier soir. L'Hon. Juge est descendu à la Pension Munro à Winnipeg. Comme nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs M. McKeagney residait au Cap Breton et était Membre de la Chambre des Communes durant le dernier Parlement.

### Diner de la St. Andre.

Le deuxième diner de la société écossaise de St. Andre a eu lieu mardi dernier au soir à la maison Drever, Winnipeg. M. Bannatyne, président, occupait le siège d'honneur, ayant à ses côtés l'Administrateur du Gouvernement et plusieurs citoyens marquants. La plupart des membres du Cabinet avaient accepté l'invitation gracieuse qui leur avait

été adressée par la société. Une centaine de convives formant une societe choisie assistaient au banquet. Le diner était excellent, et les discours furent très-applaudis. Entr'autres personnes qui ont repondu aux santés, nous nommerons l'Hon. M. Morris qui a parle d'une façon très-remarquable; J. W. Taylor, Consul Americain, aux President des Etats Unis; le Capt. McDonald et l'Hon. M. Norquay,—reponses au toast de l'armee, M J. McGregor, à la fête du jour, M. McMicken, à l'Ecosse, l'Hon. M. Clarke, au gouvernement provincial, l'Hon. M. Royal, President de la St. Jean Baptiste. aux societes sœurs,—en français; l'Hon. M. Girard, au Sénat; M. R. Cunningham, aux Communes; M. Dubuc, à la presse, en français; le Dr. Roy, aux dames.

De fort jolies chansons écossaises, françaises et irlandaises furent chantees par le Major Taschereau, MM. S. Blanchard, Levèque, F. Clarke, Douglas et Maxwell. En somme, nous félicitons la société du succès remarquable qui a couronné son diner annuel.

## Immigration.

Nous empruntons à *La Minerve* de Montreal, la lettre que nous publions ci-apres au sujet de l'emigration française en Canada. Nous ne pouvons nous expliquer comment il se fait que le Gouvernement ne profitte pas de l'occasion qui se presente, pour attirer ici une population qu'il serait tout-à-fait desirable de posséder. Notre pays offre tous les avantages que peuvent desirer ceux que des circonstances regrettables forcent ainsi de laisser leur sol natal.

PARIS, 30 Octobre 1872.

*Messieurs les Propriétaires de la Minerve.*

MESSIEURS,

J'inclus et je recommande à votre bienveillante attention, Messieurs, un etat nominatif No. 25.

Il est peu important; je dois me conformer aux ordres du gouvernement qui me prescrivent de ne plus lui adresser d'emigrants.

C'est fâcheux, le Canada commence à être connu, de bonnes nouvelles sont arrivees de nos premiers colons et il me serait facile de vous envoyer regulièrement deux cents personnes par mois. Un de mes principaux employés, M. Bœttcher, chef de mon bureau d'Emigration, est passager à bord du steamer *Sarmatian* qui vous porte la presente.

Il se rend au Canada pour visiter les fabriques, les ateliers, les chantiers, etc., en un mot pour connaître le pays et être bien à même de voyager en France à son retour, en repandant les connaissances acquises et donnant une grande impulsion au mouvement d'émigration qui se manifeste en France, en Suisse et en Italie, et qui m'a permis de diriger vers le Canada cette annee sept cents personnes.

Peut-être la presse canadienne ferait-elle bien d'annoncer le voyage de mon assistant et d'indiquer le but qu'il poursuit.

Je m'en remets à votre bon jugement et je compte, encore cette fois, sur vos sentiments sympathiques.

GUSTAVE BOSSANGE,
Agent du Gouvernement Canadien.

## NOUVELLES LOCALES.

— La chasse est bonne. Les poules de prairie et autre gibiers abondent.

— La distribution des Réserves aux Metis se fera probablement en Janvier.

— Une depêche privée annonce que le Col. Dennis ne sera ici que vers le douze de ce mois.

— Il est question d'organiser une fabrique de draps, etc., à la Pointe Douglas.

— Lindsay Russell, Ecr., inspecteur des arpentages est attendu prochainement.

— Les derniers froids ont forcé plusieurs arpenteurs encore engagés à leurs travaux, à abandonner l'ouvrage.

— Les moulins à vapeur de M. McDermot à Winnipeg, ont été incendiés durant la nuit dernière. Nous en ignorons la cause.

— Jeudi dernier a été observé comme jour de fête par la population anglaise de cette Province, par ordre de l'Hon. Administrateur

— On annonce que l'Hon. Juge Betournay arrivera dans le cours de ce mois, avec le Capitaine de Plainval, Chef de notre Police Provinciale.

— Les dernières neiges ont beaucoup amélioré les chemins et le temps est des plus agreables. Tout porte à croire que l'hiver ne sera pas aussi rigoureux que l'an dernier.

— Hier soir, un homme de police de Winnipeg, du nom de Dupont à tué un soldat d'origine allemande, Vogt, de la garnison du Fort Garry. La chose est attribuee à un accident.

— On se plaint beaucoup de l'état des côtes sur les bords de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. Il est presque impossible à des voitures chargees venant du sud et de l'est de la ville, de venir à Winnipeg à cause de l'etat de ces côtes.

— On nous a montré un échantillon de savon fabriqué dans le pays par MM. Camirant et St. Louis. La qualité ne peut être surpassee par les manufactures des autres pays. Nous souhaitons tout le succès possible à nos compatriotes et nous invitons les intéressés, à visiter leur établissement à la Pointe Douglas, côté est.

— Jeudi soir, vers six heures, M Hyman, de la maison Wilson & Hyman, de Winnipeg, revenait de la chasse à la Petite Pointe de Chênes en compagnie de M. Cornish, lorsqu'arrivé à la côte de l'Archeveche il sortit du sleigh pour descendre à pied sur la glace. Il prit son fusil par le canon pour le ranger, mais au même moment le coup partit et toute la décharge alla se loger dans le poignet du pauvre Hyman, lui brisant tous les os. M Cornish se dirigea avec lui chez les RR. Sœurs Grises, dont l'etablissement est voisin, et où les premiers soins furent donnes au malade avec tout l'empressement possible. L'amputation fut jugee nécessaire, et elle se fit par le Dr. O'Donnell assisté du Dr. Bird. Le malade est assez bien; il est toujours chez les RR. Sœurs.

## NOUVELLES CANADIENNES.

— M. Thomson a été élu membre des Communes pour Welland, Ont.

— La femme du Col. W. Osborne Smith est decedée à Montréal.

— L'Hon. Donald A. Smith était à Ottawa, le 26 Novembre.

— L'Hon. Juge McKeagney est parti de la capitale en route pour Manitoba.

— Les derniers journaux de Québec et d'Ontario annoncent la cloture de la navigation dans plusieurs rivières.

— Lord Dufferin, gouverneur général du Canada, a contribue pour $1,000 en or, au fonds de secours pour les incendiés de Boston.

— On dit que Stanley, le fameux explorateur qui a trouvé le Dr. Livingstone, ira prochainement à Montreal et qu'il y donnera une lecture.

— Les dernières nouvelles de Sir George Cartier disent qu'il doit se rendre prochainement à Torquay, dans le Devonshire, d'après l'avis de ses medecins.

— Il est question d'organiser une excursion des membres de la presse canadienne en Europe, à l'occasion de l'exposition universelle de Vienne, en juillet 1873. Les journalistes visiteront Paris, Londres et Vienne.

— Les écoles militaires sont ouvertes pour 6 mois, à commencer du 1er decembre, à Montreal, Quebec, Toronto, Kingston, Fredericton et Halifax.

Quand en aurons nous une à Manitoba.

— La cérémonie de l'inauguration de la statue de la Reine a eu lieu, à Montreal, sous la présidence de Son Excellence le gouverneur général. Il y avait une grande foule sur les lieux.

Cette statue, en bronze florentin, est l'œuvre de M. Marshall Wood.

Le soir il y a eu un grand bal chez Sir Hugh Allan.

— Une grande famine règne dans la Corée, en Asie.

## NOUVELLES RÉLIGIEUSES.

— Le Révd. M. Proulx est en mission en haut de la Rivière Rouge.

— Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a officié dimanche dernier à la chapelle Notre Dame de Winnipeg

— Nous regrettons d'annoncer à nos lecteurs que le Reverend Père Baudin est gravement indisposé.

— Les militaires ont maintenant un jubé à leur disposition à l'eglise St. Boniface.

— Demain est la grande fête de l'Immaculee Conception. Il y aura messe solennelle à l'église de St. Bôniface.

— Le Révd. Père Camper, de St Laurent du Lac Manitoba, doit bientôt partir pour un voyage dans les missions interieures de l'archidiocèse. Il sera quelques mois absent.

— Les messieurs et les dames de St. Boniface et de Winnipeg se proposent d'organiser un chœur pour chanter la messe de Messire Përrault à la messe de minuit, à Noël.

LE ST. PERE.—Son Eminence le Cardinal de Bonnechose ayant renouvelé au Saint Père l'offre d'hospitalité que le Président de la République lui a faite plusieurs fois, le Saint Père a formellement refusé, donnant pour raison, qu'il ne voulait pas s'exposer comme Saint Pierre aux reproches de fuir la persécution.

## PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— Le prince impérial Frederick-Guillaume est malade.

— Aux dernières elections américaines, Grant reçut les voix de 300,000 nègres.

— Le président Thiers a donné mille francs pour les incendies de Boston.

— Un ouragan terrible a promené ses ravages sur le Danemark et cause des dommages pour $1,000,000.

— On rapporte qu'au delà de 80,000 personnes en Russie, sont mortes du choléra.

— Le prince Alfred est allé visiter l'ex-roi de Hanovre et sa famille à Grunden, en Autriche.

— Un autre grand incendie s'est déclaré à Boston et a detruit une partie de State street. Perte. $200,000.

— Le prince Napoléon poursuit le préfet et le commissaire de police de Paris pour $40,000, parcequ'ils lui ont signifier l'ordre de sortir de France.

— L'ex-impératrice Eugénie à donne une fête à sa résidence de Chiselhurst. Beaucoup de visiteurs etaient venus de Paris, et l'on dit que quelques regiments français avaient envoyé des bouquets de Versailles.

— On s'occupe depuis quelque temps aux Etats-Unis de préparer une exposition monstre, qui serait tenue à Washington en 1876, à l'occasion du centenaire de la proclamation de l'indépendance des Etats Unis. Il s'est même formé une compagnie dans ce but avec un capital de $10,000,000.


## VACHE A L'ENCLOS.

Mise à l'enclos de St. Vital, le 3 décembre courant, une VACHE BLANCHE tachee de roux.

Le propriétaire est prié de la réclamer et payer les frais.

PIERRE GLADU.

St. Vital, 7 Décembre 1872. 3f.

## AVIS.

BANQUE DES MARCHANDS.

LA BANQUE DES MARCHANDS—Merchants Bank—du Canada a l'honneur d'informer le public de son intention d'etablir sous peu une succursale dans la Province de Manitoba, et de placer à la tête des affaires M. Duncan McArthur, ci-devant de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Montreal, 1 Octobre, 1872. 4f.

## Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettees envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. 1-n-e.


# AVIS PUBLIC

AUX

PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE DEMANDER DES LICENCES D'AUBERGE.

EXTRAIT des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, au Fort Garry, le Jeudi, 7 Mars, 1872:

"Dorenavant toutes licences, excepte celles de gros, ne seroit emanees qu'une fois par annee, le Premier jour de Decembre.

"Les pétitions pour telles licences ne seront reçues que si elles sont présentees le ou avant le premier Novembre. Aussitôt après cette date, il sera fait des Listes de toutes les petitions de chaque paroisse, et une affiche contenant les noms des Petitionnaires ainsi que le jour où leurs petitions seront considerees et decidees, sera affichée sur la porte d'au moins l'une des eglises de chaque paroisse d'où telles petitions auront ete reçues.

"Le premier Décembre suivant, des Listes imprimees contenant les noms des Petitionnaires qui auront reçu leur licence sera affichee de la même manière dans les diverses paroisses, et il y sera ajoute un avis que nulle autre que telles personnes licenciees n'aura le droit de vendre des boissons enivrantes, et que toute violation de la Loi sera poursuivie avec severite."

EXTENSION DE TEMPS.

En conformite d'un Ordre en Conseil passe le 25 Octobre courant, l'époque de la reception des Petitions pour licences est prolongée au 25 Novembre prochain, et celle de l'émanation des Licenses au 15 Decembre prochain.

Par Ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

## ENCLOS.

ANIMAUX EN FOURRIÈRE.

ST. NORBERT SUD,
18 Novembre 1872.

Le soussigné informe le public qu'il a dans son Enclos DEUX BŒUFS NOIR et BLANC, marques sur les cornes L. H.; en outre DEUX BŒUFS ROUGES, et aussi SIX COCHONS BLANCS.

Les proprietaires sont avertis de venir chercher leurs animaux et de payer les frais

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Gardien d'Enclos.

## POUND.

ST. NORBERT SOUTH,
18 Nov., 1872.

The undersigned informs the public that the following animals are to be found at his Pound, viz:
TWO OXEN, black and white; marked L H on the horns;
TWO OXEN, red;
SIX PIGS, white.

Let the owners claim, prove property and pay the costs

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Pound Keeper.


## FORT GARRY.

*DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.*

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie
DE LA
BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

*ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE*

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus moderés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immediate et seront exécutees avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.


# AVIS PUBLIC.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 15 Novembre, 1872.

Liste de ceux qui ont fait pétition demandant une Licence pour la vente en détail de Vins et de Liqueurs Spiritueuses dans la Province de Manitoba:

DANS LE COMTE DE SELKIRK.

Cie. de la Baie d'Hudson, Fort Garry.
Philip Heminck, Winnipeg.
Dugald Sinclair, do
R. A. Davis, do
W. H. Lyons, do
Cosgrove & Lennon, do
McIvor & McIntyre, do
Onis Monchamp, do
Begg & Hayward, do
J. S. Wheeler & Cie. do
C. W. Radiger, do
Logan & Barber, do
Auguste Girardin, do
Mercer & Villiers, do
J. F. Moore & Cie. do
A. G. B. Bannatyne, do
Chas. Garratt, do
Thos. Dunlop, do
E. Swayze & Cie. do
W. G. Fonseca, do
Smith & Galbraith, St. Boniface Est.
John Bruce, " Ouest.
John Anderson, St. John.
John Moises, St. James.
Jas. Spence, "
Robert Buchan, St. Charles.
J. F. Grant, "
John Taylor, Headingley.

DANS LE COMTE DE PROVENCHER.

Wm. Dease, jr., St. Norbert Sud.
Daniel Low, St. Agathe.
Wm. Gallie, "
George Kerr, "

DANS LE COMTE DE MARQUETTE.

George Fisher, St. François-Xavier.
J. M. House, "
Wm. Spence, Baie St. Paul.
M. McDougall, Poplar Point.
Thos. Alcock, High Bluff.
Henderson & Wallace, Portage la Prairie.
Chas. Mair, "
Joseph Moul, "
John McNab Henderson, White Mud River.
James Bell, "
Paul de Laronde, Lac Manitoba.

DANS LE COMTE DE LISGAR.

Célestin Thomas, St. Paul.
D. McLeod, "
F. Bone & Cie. "
H. Mannix, "
Fred. Fulcher, St. Andrew Sud.
Robt. McManus, " "
Richard Gardner, " Nord.
Donald McDonald, " "
B. R. Ross, " "
Roderick Campbell, " "
Peel & Porter, " "
Cie. de la Baie d'Hudson, Fort de Pierre.
Thos. Lyons, St. Clement.
John McLeod, "
Geo. Black, "
Taylor & Westeon, "

AVIS est par le présent donné, que la question de l'octroi des Licences aux différentes personnes qui en ont fait la demande, et dont les noms sont mentionnés ci-dessus, sera consideree en Conseil le ou après LUNDI 9ème jour de Décembre prochain, et toute objection contre ces Licences ou aucune de ces Licences devra être énumeree dans une requête à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et envoyee à ce Département SAMEDI le 7ème jour de Décembre.

(Signé,)

JOSEPH ROYAL,
Secretaire Provincial.

## Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
*Insp. des Arpentages*

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c.

## ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire anterieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-e

## COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

**Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.**

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

## J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

## Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'ecole qui leur sont necessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

## DOCTEUR TURVER,

*Membre du Collége des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.*

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

## BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et reçoit tous les jours son fonds de commerce de bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

## Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amelioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machines sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

| | |
|---|---|
| Planches | $50 50 |
| No. 1, Communes | 45 00 |
| No. 2, " | 35 00 |
| No. 1, de dimensions | 45 00 |
| No. 1, Battens | 50 00 |
| Colles de toute sorte | 28 00 |
| No. 1, Plancher embouvete et blanchi | 65 00 |
| No. 1, " non " " | 50 00 |
| No. 2, Plancher embouvete et blanchi | 60 00 |
| No. 1, Cloisons embouvetees, etc. " | 55 00 |
| Bois clair blanchi | 75 00 |
| " non " | 70 00 |
| Planches, claires, ¼, ½, 2 pouces | 70 00 |
| Bardeaux XX | 7 25 |
| " X | 5 50 |
| Lattes | 5 00 |
| Piquets de clôtures, plates | 18 00 |

Bois livre à la ville à des taux modéres.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

## MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualité. Les ayant achetees dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Medecines brevetees,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

## *MÉDECIN VÉTÉRINAIRE* ET *MARÉCHAL.*

M. W F. ALLOWAY prend la liberte d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal ou de Medecin Veterinaire Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

## Dr. L. A. Paré.

*Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.*

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul American.

Winnipeg. 14 juillet, 1871. jno.

## AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

## Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nomme le Dr. G. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines.

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvelis,

Chez PERRY DAVIS ET FILS. Montreal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

an.

## GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

A VENDRE CHEZ

W. G FONSECA,

j n-o. Pointe Douglas

## W Drever et Cie.

*MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.*

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

na. Winnipeg 23 Juin 1871.

## Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

## Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et apres le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

## MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberte d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

***Ferronneries,***
***Vaisselle,***
***Fleur,***
***Toutes espèces de cuirs.***

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marche qu'ailleurs.

Rappelez vous, la premiere porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

## Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettees envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 Janvier 1872. j-n-c.

## Chemin de fer Great Western DU CANADA.

***Aller et retour de Manitoba.***

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est moderé, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernieres inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
*Surintendant Gén*

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

## ROYAL ET DUBUC

## Avocats et Notaires

DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enrégistrement, etc., etc Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

## Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumerés sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les bureaux du *Métis* sont situes à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

## IMPRESSIONS!

## IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

## "Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

**Factums,**
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
**Cartes d'affaires,**
**Circulaires,**
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractere que possède l'etablissement nous permettent d'executer les impressions qui nous seront confiees, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871

L'IMPRIMÉRIE PÂLE